



Grenoble, le 23 novembre 2015

Communiqué de presse

Conditions d'exploitation de la route de secours (RS 1091) - Secteur Chambon

Suite à la fermeture du grand tunnel du Chambon sur la RD 1091, et dans l'attente de la construction du tunnel de dérivation, une route de secours a été aménagée sur 5,3 km en rive gauche du lac du Chambon. Cette route est mise en service le 24 novembre à 16 heures avec un dispositif d'exploitation défini.

Une route de secours destinée au trafic local

Cette route a été aménagée pour **rétablir les communications routières indispensables à la vie locale**. Elle sera aussi très utile aux entreprises lors des travaux de percement du tunnel de dérivation.

Bien que sécurisée, cette route est étroite et sinueuse et n'est pas destinée au **grand trafic touristique**. Celui-ci continuera d'être **redirigé vers les RN85 et RN94 ou le tunnel du Fréjus**, dans l'attente de la ré-ouverture du tunnel pour l'hiver 2016/2017.

Un chantier réalisé en un temps record

Dès la fermeture du grand tunnel du Chambon, le Département a étudié l'aménagement d'une route de secours en rive gauche, réutilisant des parties d'une piste forestière existante et imposant de franchir un éperon rocheux très pentu.

Grâce à la mobilisation de l'État sous l'autorité du Préfet de l'Isère, les travaux ont pu débuter le 20 juillet. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour ouvrir avant la saison hivernale 2015/2016. **20 à 40 opérateurs** ont travaillé chaque jour sur le site, pour un chantier organisé **en poste 6j/7** avec une **amplitude journalière par période de 6h00 à 21h00**.

Au-delà des terrassements conséquents et du dynamitage de l'éperon rocheux, le Département a mené des travaux de protection de grande ampleur : purges de blocs, pose d'écrans de protections sur plus de 850 m, etc... La mise en œuvre de l'enrobé et les opérations de signalisation viennent de se terminer.

Un dispositif de circulation alternée

Des feux tricolores ont été mis en place pour permettre une meilleure circulation et éviter les croisements difficiles dans la partie de l'éperon rocheux, particulièrement étroite. Ils seront activés en tant que de besoin. Un système de **détection des véhicules** permet de limiter le temps d'attente.

Attention : Les véhicules imprudents qui ne respecteraient pas ces feux temporaires provoqueraient inévitablement des situations de blocage qui perturberaient l'intégralité du trafic.

Fermetures ponctuelles

Afin de préserver la sécurité des usagers, **la route de secours peut être fermée ponctuellement** si les conditions de sécurité ne sont momentanément pas réunies, en cas :

- de risque **d'avalanche**,
- de **conditions climatiques très défavorables**,
- **d'accident ou d'incident**.

Il est à noter également que :

- Pendant les opérations de déneigement, **la route de secours sera fermée à la circulation** (dans le sens opposé au chasse-neige).
- Des dispositions spécifiques pourront être adoptées en cas de très fort trafic, avec des possibilités de fermetures temporaires.
- **Des barrières disposées aux extrémités de la piste permettront sa fermeture.**

Véhicules autorisés

Les véhicules de moins de 3,5 tonnes, de moins de 8 mètres de long et peu larges sont autorisés à emprunter la route de secours en permanence.

Interdiction de circuler pour les véhicules larges, longs et lourds

Sont concernés par cette interdiction :

- les véhicules de **plus de 3,5 tonnes**,
- les véhicules de **plus de 8 mètres de long**,
- les véhicules **avec remorque**,
- les **autocars**,
- et les **camping-cars**.

Des dérogations pour des véhicules de moins de 8 mètres et de 19 tonnes sont envisagées pour des déplacements très locaux et sous conditions. Les plaques d'immatriculation des véhicules pouvant prétendre à ces dérogations seront notamment listées.

Attention : en cas de non-respect de la signalisation, ces véhicules hors gabarit risquent de se trouver en situation très délicate, voire bloqués. Ils pénaliseront fortement les déplacements des habitants. Un dispositif physique a été installé à l'entrée de cette route de secours pour empêcher que ces véhicules puissent s'y engager.

Bien s'équiper

Afin que la sécurité des usagers soit préservée, les équipements spéciaux sont conseillés pendant la période hivernale. **En cas de forte neige, ils sont obligatoires.**

Courtoisie et comportement responsable

Le comportement courtois de chaque usager garantit le bon fonctionnement de cette route de secours

Quelques règles de base sont à respecter :

- Il est important de garder une distance de sécurité d'environ 50 m avec le véhicule précédent et d'adapter sa vitesse à la situation (sinuosité, conditions climatiques, affluence...).
- Le stationnement est interdit sur l'ensemble de la route.
- En cas de croisement difficile entre deux véhicules, le véhicule le plus proche d'une zone de croisement doit systématiquement se ranger.
- Les files de véhicules ont la priorité sur un véhicule seul.

Un guide des consignes de sécurité pour les usagers a été édité. Il est disponible dans les mairies du secteur de l'Oisans et sur les sites Internet du département de l'Isère (www.isere.fr) et de la préfecture de l'Isère (www.isere.gouv.fr).

La route de secours en chiffres clés

- Le trafic de la RD1091 au niveau du Grand tunnel constaté (comptage 2013) : **2400 véhicules/jour** en moyenne deux sens confondus, ce trafic peut atteindre 10 000 véhicules/jour en période d'affluence touristique.
- Longueur totale : **5,3 km**
- Largeur roulable : **5,50 m** (permet le croisement de deux véhicules légers à vitesse réduite) / 3,50 m au niveau de l'éperon rocheux
- Une pente maximale de **10%**
- Une voie unique avec **des refuges tous les 150 m maximum**
- Un coût total de **6,69 M€**. Ce montant devrait être pris en charge au moins à 50% par l'Etat et les Régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, qui ont fait connaître leur engagement solidaire aux côtés du Département de l'Isère.

L'info en + : *l'ouverture de la route de secours marque l'arrêt des navettes lacustres mises en place par le Département depuis la mi-avril, cette mesure prendra effet à la mise en service de la route.*

Percement d'un tunnel de dérivation en 2016, pour rétablir la RD 1091

En parallèle, le Département et l'État restent entièrement mobilisés pour rétablir durablement la circulation sur la RD1091 au niveau du Grand tunnel du Chambon au plus vite.

Contacts presse :

Service communication de la Préfecture - 04 76 60 48 05 - communication@isere.pref.gouv.fr
Département de l'Isère - Emma Clarey, attachée de presse -06 86 05 39 77 - emma.clarey@isere.fr